

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, PERNON, KREMPP, MARECHAL, MOMBERT, DUBOIS, MATHIEU, PINOT, HENRY, VATAUX, FOERSTER, LANTZ, MATHIS.

REPRESENTES : MANGEOL pouvoir à DUBOIS.

1) BAIL CC2S

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 03 décembre 2008 concernant le projet de la CC2S de prolonger la piste cyclable jusqu'au stade de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un bail emphytéotique.

U

2) CONVENTION MAISON D'ENFANTS DE LETTENBACH

Le maire présente au Conseil Municipal la convention à passer avec la Maison d'Enfants de Lettenbach concernant la location du gîte communal pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 18 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le maire à signer cette convention.

U

3) CONSULTATION HABITANTS QUARTIER DES LILAS

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 octobre 2008 concernant une consultation des habitants du quartier des Lilas quant à une limitation de la vitesse à 30 km/h.

Il présente les résultats suivants :

- courriers envoyés : 34
- réponses reçues : 19 (soit 55,88 %)
- pour : 17 (soit 89,47 %)
- contre : 2 (soit 10,53 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette consultation.

U

4) ACHAT MEUBLES CUISINE

Le maire rappelle au Conseil Municipal que Mme SCHMITT-NEGREL Alexandra, locataire du logement situé au-dessus de la mairie, a installé, à ses frais, une cuisine intégrée. Mme SCHMITT-NEGREL ayant quitté le logement et ne désirant pas récupérer ces meubles propose à la commune de les acquérir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas acheter ces meubles pour le montant demandé, soit 668,64 €.

U-4Abst-1C

Il propose 400,00 €.

U-1Abst

5) MODIFICATION CHARGES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réactualiser les charges des logements communaux. En effet, lors de la régularisation annuelle, certains locataires ont un crédit ou un débit important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le montant des charges comme suit à compter du 1^{er} mars 2009 :

- logement RDC 88, rue Général Jordy : 90,00 €
- logement 1^{er} étage 88, rue Général Jordy : 90,00 €
- logement 2^{ème} étage 88, rue Général Jordy (F2) : 50,00 €
- logement 2^{ème} étage 88, rue Général Jordy (F1) : 40,00 €
- logement 1^{er} étage 80, rue Général Jordy (n° 3) : 60,00 €

- logement 2^{ème} étage 80, rue Général Jordy (n° 6) : 40,00 €
- logement 1^{er} étage 78, rue Général Jordy (n° 2) : 50,00 €
- logement 2^{ème} étage 78, rue Général Jordy (n° 4) : 40,00 €
- logement 2^{ème} étage 78, rue Général Jordy (n° 5) : 30,00 €

U

6) CESSION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée rue des Lauriers de M. LAMIGE Didier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte-tenu de l'inutilité du maintien dans le domaine public :

- décide la désaffectation et le déclassement de la parcelle du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,

U

- décide la vente de la nouvelle parcelle créée au prix de 500,00 € l'are,

U-6C

7) CESSION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée à Grand-Soldat de M. LEFEBVRE Samuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte-tenu de l'inutilité du maintien dans le domaine public :

- décide la désaffectation et le déclassement de la parcelle du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- une servitude de passage au bénéfice de la commune sera mise en place,

U

- décide la vente de la nouvelle parcelle créée au prix de 150,00 € l'are,

U

8) TRAVAUX JAVELLISATION

Le maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes de fonctionnement de la station de neutralisation de l'eau à Grand-Soldat et la nécessité pour les agents communaux d'approvisionner manuellement en chlore la station (tous les jours dimanches et jours fériés inclus).

Il présente les 2 projets concernant les travaux de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée par l'installation d'unité de javellisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise Captage Neutralisation, pour un montant total de 17 262,12 € H.T..

U

9) SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable présenté par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et demande au maire de négocier au mieux les intérêts de la commune.

U

10) CREATION COLUMBARIUM

Le maire présente au Conseil Municipal les différents projets de création d'un columbarium au cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux,
- le projet de l'entreprise DORN SAS a recueilli 12 voix, celui de l'entreprise POMPES FUNEBRES WELSCH a recueilli 3 voix,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise Michel LEDOUX (aménagement paysager), pour un montant total de 1 084,50 € H.T.,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise DORN SAS, pour un montant de 19 430,00 € H.T.,
- autorise le maire à passer commande d'une stèle auprès de l'entreprise ATELIER ST-MICHEL, pour un montant de 3 600,00 € T.T.C..

U-5Abst-2C

11) BOIS STOCKE SUR LE TERRAIN ROUGE

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente le lot de bois stocké sur le terrain rouge au plus offrant avec un minimum de 20,00 € le stère, avec un façonnage et enstéré sur place.

U

12) DIVERS

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- M. SCHLOSSER, par l'intermédiaire du Crédit Mutuel Sarre et Bièvre, a négocié auprès d'E.I.S. (grande entreprise de matériels informatiques d'Alsace-Lorraine) la mise à disposition gratuite de 7 configurations complètes de postes informatiques recyclés et remis à niveau, dans le cadre de l'ouverture d'une section "Informatique pour Tous", cette section ne coûtera donc rien à la commune,
- l'entreprise COLVIS A. et Fils, adjudicataire du lot plâtrerie (concernant les travaux de réhabilitation de la mairie) a donné son accord pour rembourser le trop versé de 3 273,44 €, demandé par l'architecte depuis le 03.092007,
- donne lecture de la réponse de M. Jean-Pierre MASSERET, Sénateur de la Moselle, concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition du tracteur,
- pollution aux hydrocarbures : donne lecture de la lettre de l'assurance refusant la prise en charge du sinistre pour cause de forclusion (déclaration hors délais); conformément à la délibération du 27.12.2007, la commune va demander le remboursement au responsable de la pollution, en l'occurrence l'Hôtel-Restaurant du Donon (soit 3 140,07 €),
- M. Ludovic MARECHAL fait le point sur l'état d'avancement du dossier périscolaire,
- Reprise d'activité de la scierie « Abreschviller Sciage » (ex Scieries Réunies d'Abreschviller).